

DELEG – Direction des Achats et de la Commande Publique

DELEGATION DE SIGNATURE A MME EVA JANIN

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

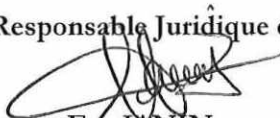
- Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme EVA JANIN** exerce les fonctions de **Responsable Juridique des Marchés**

Donne délégation à **Mme Eva JANIN** pour signer les actes suivants :

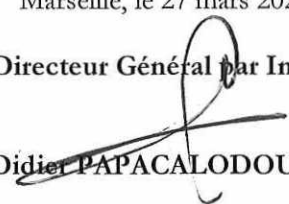
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Dans le cadre des procédures liées à la passation des marchés publics les actes et courriers suivants :
 - Les registres de dépôt des offres ;
 - Les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
 - Les courriers portant informations ou demandes aux candidats
 - Les courriers échangés dans le cadre des procédures de régularisation des candidatures et des offres ;
 - L'ensemble des courriers échangés dans le cadre des négociations
 - Les courriers portant notification d'attribution ou de rejet des candidatures ou des offres ;
 - L'ensemble des échanges, transmissions et correspondances avec contrôle de la légalité ;
 - Les courriers en réponse des demandes d'informations présentées par les candidats évincés ;
 - Les courriers portant mises au point avant notification ;
- Les décisions de déclaration sans suite et d'infructuosité d'une procédure et courrier de notification desdites décisions.
- Les courriers d'application des pénalités ;
- Les exemplaires uniques et certificats de cessibilité ;
- Les actes de sous-traitance et tous documents y afférant ;
- Les courriers portant reconduction de marché ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de son service ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de son service.

Marseille, le 27 mars 2025

Le Responsable Juridique des Marchés


Eva JANIN

Le Directeur Général par Intérim


Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 28/03/25

